

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5539

concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le processus de préparation mis en place pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2013-2014 de l'Université;

ATTENDU les orientations budgétaires 2013-2014;

ATTENDU l'avis favorable transmis au recteur par le comité exécutif lors de la séance du 8 avril 2013, tel qu'il appert de la résolution 365-CX-1598, concernant le budget 2013-2014;

ATTENDU les avis et commentaires du comité spécial chargé de voir au rétablissement de la situation financière de l'UQO;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources et de la directrice du Service des finances;

ATTENDU la recommandation du recteur, président du comité du budget et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget du fonds de fonctionnement pour l'exercice financier 2013-2014 prévoyant des produits de 72 474,8 M\$ et des charges de 74 135,9 M\$.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5540

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2013-2014

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2013-2014;

ATTENDU la résolution 366-CA-5517 concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2013-2014;

ATTENDU le plan des effectifs au 30 avril 2013;

ATTENDU la « situation budgétaire 2012-2013 et les orientations budgétaires 2013-2014 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au conseil d'administration du 10 décembre 2012;

ATTENDU le document « Présentation du budget de fonctionnement » déjà déposé au conseil d'administration;

ATTENDU l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2013-2014;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le plan des effectifs pour l'année 2013-2014 comprenant les modifications suivantes :

Postes de professeur :

De confirmer à deux cent dix-neuf (219) le nombre total de postes de professeur, n'incluant pas quatre (4) postes de professeur régulier au Département des sciences naturelles financés par le budget ISFORT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5541

concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2010-2015 approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU l'avis favorable du comité exécutif du 8 avril 2013;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget du fonds d'investissement pour l'exercice financier 2013-2014 ci-dessous :

• Enveloppe de réaménagement	380 000 \$
• Enveloppe de rénovation	1 322 000 \$
• Enveloppe de rattrapage-bâtiment	628 000 \$
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	<u>300 000 \$</u>
	2 630 000 \$
• Développement des systèmes d'information	<u>294 000 \$</u>
	2 924 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5542

concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière;

ATTENDU la loi sur l'Université du Québec, articles 4 d) et f) et 31;

ATTENDU le Règlement général 4 au sujet de l'exercice des pouvoirs des établissements;

ATTENDU le budget de caisse préparé par le Service des finances;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande faite au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie d'autoriser des emprunts temporaires de 31 000 000 \$ pour l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à négocier les meilleures conditions d'emprunt (sous la forme de lettre de change, de billet, d'effet négociable, d'émission d'obligations, d'acceptation bancaire ou autres titres ou valeurs) auprès des institutions financières retenues par l'Université;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à convertir une partie des emprunts temporaires en prêt à long terme au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1ER NOVEMBRE 2013)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5543

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* au candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur et des notes biographiques du candidat proposé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études (309-CE-2265) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- madame Nancy Neamtan

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPiendaIRE (1ER NOVEMBRE 2013)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5544

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* au candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur et des notes biographiques du candidat proposé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études (309-CE-2266) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Hervé Fischer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (31 MAI 2013)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5545

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire du prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2013

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique relative aux prix et aux distinctions de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le prix « Employé d'honneur » qui a pour objectif de reconnaître publiquement la contribution exceptionnelle d'un membre du personnel au fonctionnement ainsi qu'aux valeurs de l'Université;

ATTENDU la sollicitation de candidatures auprès de la communauté universitaire;

ATTENDU la formation d'un comité de sélection formé par le vice-recteur à l'administration et aux ressources en vertu de la politique précitée à l'effet de décerner le prix « Employé d'honneur » pour l'année 2013 au lauréat ou à la lauréate suivant(e) :

- madame Line Lespérance

ATTENDU sa contribution exceptionnelle au fonctionnement de l'Université et l'importance de lui attribuer cette distinction;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le choix du récipiendaire du prix « Employé d'honneur » pour l'année 2013, soit :

- madame Line Lespérance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5546

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier, de deuxième et de troisième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste des étudiantes et des étudiants ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission des attestations d'études formulée par la résolution 309-CE-2268 de la commission des études du 14 mars 2013;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier, de deuxième et de troisième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5547

concernant l'ouverture des admissions au programme de Certificat en gestion et évaluation immobilières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de création du Certificat en gestion et évaluation immobilières;

ATTENDU les annexes afférentes au projet;

ATTENDU la résolution 309-CE-2272 de la commission des études;

ATTENDU l'analyse financière;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR les admissions à temps partiel, aux trimestres d'automne seulement, et d'autoriser l'offre de ce programme sur une base de cohortes, et ce, dans la mesure où le 15 juillet de l'année 2013 et le 15 juin des années subséquentes, au moins 30 admissions aient été prononcées pour l'automne suivant, sous réserve de l'approbation du programme par le Conseil des études du 17 avril 2013;

DE RATTACHER le certificat en gestion et évaluation immobilières au module des sciences de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5548

concernant la modification aux conditions d'admission pour les programmes en arts

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 309-CE-2274 de la commission des études;

ATTENDU le triptyque de modification de la condition d'admission pour les candidats admissibles sur la présentation d'un portfolio;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER la condition d'admission pour les candidats admissibles sur la présentation d'un portfolio du baccalauréat en arts et design, de la majeure en arts visuels, de la majeure en bandes dessinées, de la majeure en design graphique, du certificat en arts visuels, du certificat en bandes dessinées et du certificat en design graphique de la manière suivante :

Les candidats admissibles sur présentation d'un portfolio doivent respecter les normes suivantes :

Le portfolio doit comporter 10 éléments. Les éléments présentés peuvent être des recherches personnelles, des réalisations ou des travaux académiques, tels que concepts de design graphique, éléments multimédias (court film, œuvres, application, site Web, etc.) Ces travaux peuvent être présentés sous format numérique gravé (PDF, JPG), ou sous la forme d'un cartable de réalisations originales imprimées. En plus du portfolio, le candidat peut joindre l'adresse de son site Web. (Vérifiez que les liens et fichiers sont fonctionnels).

Les éléments doivent être respectivement identifiés, numérotés et accompagnés d'une fiche descriptive (titres, techniques, dimensions, années). Les portfolios seront retournés après l'étude des demandes d'admission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5549

concernant la modification de la condition d'admission au programme de baccalauréat en génie informatique

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 309-CE-2275 de la commission des études;

ATTENDU l'exigence de connaissances mathématiques comme condition d'admission au baccalauréat en génie informatique;

ATTENDU les descriptifs des cours MAT0103 Mathématiques générales et MAT1023 Éléments de mathématiques pour l'informatique;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

DE REMPLACER le cours d'appoint MAT0103 *Mathématiques générales* pour le cours MAT1023 *Éléments de mathématiques pour l'informatique* dans le libellé des conditions d'admission du baccalauréat en génie informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5550

concernant l'ouverture des admissions au programme de Maîtrise en économie financière

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 279-CE-1991 de la commission des études du 3 décembre 2009 approuvant le projet de création du programme de maîtrise en économie et finance quantitatives;

ATTENDU la résolution 2010-3-CET-R-14 adoptée le 9 juin 2010 par le Conseil des études de l'Université du Québec;

ATTENDU le projet de création du programme de maîtrise en économie et finance quantitatives tel que transmis à la CRÉPUQ;

ATTENDU la réponse de l'UQO à la réaction du Comité d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ en date du 20 mai 2011;

ATTENDU l'avis de la Commission d'évaluation des projets de programmes de la CRÉPUQ reçu le 23 janvier 2012;

ATTENDU la modification du projet de programme de maîtrise en économie et finance quantitatives adoptée par la commission des études du 16 février 2012 ainsi que la résolution 294-CE-2200 de la commission des études adoptant la modification à la désignation du programme afin qu'il porte le titre de « Maîtrise en économie financière »;

ATTENDU le complément d'information précisant certains éléments touchant l'analyse de viabilité financière du projet de programme;

ATTENDU l'avis favorable de la Commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CRÉPUQ;

ATTENDU l'avis favorable du Comité des programmes universitaires (CPU) du MESRST;

ATTENDU la lettre du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie autorisant, aux fins de financement de l'effectif étudiant, la mise en œuvre du programme;

ATTENDU la condition énoncée par la Commission d'évaluation des projets de programmes de la CRÉPUQ relativement à la disponibilité de ressources professorales et qu'il est raisonnable d'estimer que cette condition sera satisfaite avant l'automne 2014;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Dominique Toupin,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5550

concernant l'ouverture des admissions au programme de Maîtrise en économie financière

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR les admissions à la Maîtrise en économie financière selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver, et ce, à compter de l'automne 2014;

DE DEMANDER au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, compte tenu des nouveaux programmes dans le secteur et des développements anticipés, de proposer au conseil d'administration, et ce, à l'automne 2013, une révision du regroupement des programmes de cycles supérieurs par unité de gestion pour les programmes en sciences administratives, lequel comprendra le rattachement du programme de maîtrise en économie financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5551

concernant la suspension des admissions au certificat en politiques publiques du travail

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'importance d'atteindre la moyenne cible institutionnelle du nombre d'étudiants par groupe cours;

ATTENDU que le certificat en politiques publiques du travail est fréquenté par un très petit nombre d'étudiants;

ATTENDU la demande d'avis formulée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès du conseil de module;

ATTENDU l'avis favorable transmis par le conseil de module relativement à la suspension des admissions à ce programme;

ATTENDU l'évaluation en cours des programmes de premier cycle en relations industrielles;

ATTENDU l'avis favorable de la commission des études;

ATTENDU l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE les admissions au certificat en politiques publiques du travail à compter de l'automne 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5552

concernant la suspension des admissions aux programmes de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la difficulté à atteindre la moyenne cible institutionnelle de quinze étudiants par groupe cours au deuxième cycle observée depuis quelques trimestres;

ATTENDU que les programmes de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives sont fréquentés par un nombre restreint d'étudiants et que les cours mis à l'horaire pour permettre à ces étudiants de cheminer dans leur formation ont des nombres faibles d'inscriptions;

ATTENDU que l'offre de ce programme exige la mise à l'horaire de cours de deuxième cycle qui ne font pas partie d'autres programmes d'études et dont la taille fait en sorte de diminuer la moyenne du nombre d'étudiants par groupe au deuxième cycle;

ATTENDU la demande d'avis formulée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès du comité de programme;

ATTENDU l'avis transmis par le comité de programme demandant à ce que les admissions ne soient pas suspendues;

ATTENDU l'avis défavorable à la suspension des admissions formulé par la commission des études;

ATTENDU l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

DE RENDRE CONDITIONNELLE l'offre des programmes de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives à de nouveaux étudiants au trimestre d'automne 2013, à la condition qu'au plus tard le 12 juillet 2013, au moins douze (12) candidats aient été admis pour l'automne 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5553

concernant la suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la difficulté à atteindre la moyenne cible institutionnelle de quinze étudiants par groupe cours au deuxième cycle observée depuis quelques trimestres;

ATTENDU que le programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes est fréquenté par un nombre restreint d'étudiants et que les cours mis à l'horaire pour permettre à ces étudiants de cheminer dans leur formation ont des nombres faibles d'inscriptions;

ATTENDU le nombre peu élevé d'étudiants inscrits dans ce programme;

ATTENDU que l'offre de ce programme exige la mise à l'horaire de cours de deuxième cycle qui ne font pas partie d'autres programmes d'études et dont la taille fait en sorte de diminuer la moyenne du nombre d'étudiants par groupe au deuxième cycle;

ATTENDU la demande d'avis formulée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche auprès du comité de programme;

ATTENDU l'avis transmis par le comité de programme demandant à ce que les admissions ne soient pas suspendues;

ATTENDU que cet avis ne laisse pas entrevoir un redressement de la situation;

ATTENDU l'avis défavorable de la commission des études;

ATTENDU l'avis du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE les admissions au programme court de deuxième cycle en enseignement des langues secondes et étrangères aux adultes à compter de l'automne 2013.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5554

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « intervention infirmière »;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 27 mars 2013;

ATTENDU l'extrait No 776 du procès-verbal de la 32^e réunion extraordinaire de l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenue le 28 mars 2013, recommandant l'embauche de monsieur Jérôme Gauvin-Lepage;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Jérôme Gauvin-Lepage;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Jérôme Gauvin-Lepage à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} mai 2013 et se terminant le 30 avril 2015;

DE RENDRE l'octroi de la permanence, à titre de professeur régulier au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Jérôme Gauvin-Lepage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5555

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de travail social

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « fondements sociologiques du travail social et méthodologie de la recherche »;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 20 mars 2013;

ATTENDU l'extrait No 739 du procès-verbal de la 180^e réunion de l'assemblée départementale du Département de travail social tenue le 25 mars 2013, recommandant l'embauche de madame Kheira Belhadj-ziane;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Kheira Belhadj-ziane;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Kheira Belhadj-ziane à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « fondements sociologiques du travail social et méthodologie de la recherche » au Département de travail social, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} août 2013 et se terminant le 30 avril 2015;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Kheira Belhadj-ziane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5556

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « didactique des sciences humaines »;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 7 mars 2013;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la 124^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation tenue le 13 mars 2013, recommandant l'embauche de monsieur Vincent Boutonnet;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Vincent Boutonnet;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Vincent Boutonnet à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Formation pratique et didactique » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2013 et se terminant le 30 avril 2015;

DE RENDRE le renouvellement de contrat, à titre de professeur régulier au Département des sciences de l'éducation, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Vincent Boutonnet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5557

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « adaptation scolaire au primaire »;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 7 mars 2013;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la 124^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation tenue le 13 mars 2013, recommandant l'embauche de madame Judith Beaulieu;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Judith Beaulieu;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Judith Beaulieu à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « orthopédagogie » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} mai 2013 et se terminant le 30 avril 2015;

DE RENDRE le renouvellement de contrat, à titre de professeure régulière au Département des sciences de l'éducation, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Judith Beaulieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5558

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « communication »;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 26 mars 2013;

ATTENDU l'extrait No 13-26-126 du procès-verbal de la 26^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences sociales tenue le 27 mars 2013, recommandant l'embauche de madame Caroline Caron;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Caroline Caron;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Caroline Caron à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « communication » au Département des sciences sociales, au site de travail Gatineau, pour la période débutant au plus tard le 1^{er} septembre 2013 et se terminant le 30 avril 2015;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Caroline Caron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5559

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « finance et économique »;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 4 avril 2013;

ATTENDU l'extrait 420° ADOSA 19-03-2013 No 1235 du procès-verbal de la 420° réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences administratives tenue le 4 avril 2013, recommandant l'embauche de monsieur Tarcisio Barroso Da Graça;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Tarcisio Barroso Da Graça;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Tarcisio Barroso Da Graça à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « finance et économique » au Département des sciences administratives, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2013 et se terminant le 30 avril 2015;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Tarcisio Barroso Da Graça.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5560

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences administratives

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « finance et économique »;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 4 avril 2013;

ATTENDU l'extrait 420° ADOSA 19-03-2013 No 1236 du procès-verbal de la 420° réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences administratives tenue le 4 avril 2013, recommandant l'embauche de monsieur Sébastien Blais;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Sébastien Blais;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Sébastien Blais à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « finance et économique » au Département des sciences administratives, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2013 et se terminant le 30 avril 2015;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Sébastien Blais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5561

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences administratives

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « stratégie et marketing »;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 4 avril 2013;

ATTENDU l'extrait 420^e ADOSA 19-03-2013 No 1234 du procès-verbal de la 420^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences administratives tenue le 4 avril 2013, recommandant l'embauche de madame Véronique Le Gall;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Véronique Le Gall;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Véronique Le Gall à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « stratégie et marketing » au Département des sciences administratives, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} mai 2013 et se terminant le 30 avril 2015;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Véronique Le Gall.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5562

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « de la psychologie cognitivo-comportementale »;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 21 mars 2013;

ATTENDU l'extrait 963 du procès-verbal de la 161^e réunion de l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie tenue le 8 avril 2013, recommandant l'embauche de monsieur Michel Dugas;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Michel Dugas;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Michel Dugas à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « psychologie » au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Gatineau, à compter du 1^{er} mai 2013;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Michel Dugas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5563

concernant l'embauche d'une professeure régulière à l'École multidisciplinaire de l'image

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « muséologie et patrimoines »;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 25 mars 2013;

ATTENDU la résolution UQO-APÉMI-SP-1213-19 de la réunion extraordinaire de l'assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image tenue le 2 avril 2013, recommandant l'embauche de madame Mélanie Boucher;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Mélanie Boucher;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Mélanie Boucher à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « muséologie et patrimoines » à l'École multidisciplinaire de l'image, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} mai 2013 et se terminant le 30 avril 2015;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Mélanie Boucher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5564

concernant l'engagement et la nomination de madame Line Boucher au poste de directrice du soutien aux études au campus de Saint-Jérôme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage du poste;

ATTENDU le curriculum vitæ de madame Line Boucher;

ATTENDU que la candidature de madame Line Boucher a été retenue par le comité de sélection composé à cette fin pour occuper le poste de directrice du soutien aux études au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU l'article 7 « Contrat d'engagement » du Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER madame Line Boucher, comme cadre à l'Université du Québec en Outaouais, pour la période du 13 mai 2013 jusqu'au 30 avril 2015;

D'AFFECTER madame Line Boucher au poste de directrice du soutien aux études au campus de Saint-Jérôme;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'embauche et à la nomination de madame Line Boucher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5565

concernant l'octroi d'un contrat de construction pour la rénovation et l'agrandissement de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU la résolution 351-CA-5305 du conseil d'administration de l'UQO, tenue le 26 avril 2011, à l'effet notamment de mandater le vice-recteur à l'administration et aux ressources à lancer les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'ISFORT à Ripon;

ATTENDU que ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) a signé avec l'UQO une convention encadrant l'utilisation d'une subvention de 3 225 000 \$ pour le projet de rénovation et d'agrandissement de l'ISFORT;

ATTENDU la confection des plans et devis par les firmes Brière, Gilbert + associés, architecture & design urbain et CIMA+;

ATTENDU l'appel d'offres public en deux étapes comportant à la première étape l'appel d'offres public de présélection des entrepreneurs lancé sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) entre le 18 février 2013 et le 6 mars 2013;

ATTENDU que le Comité de sélection a évalué, lors de sa rencontre du 7 mars 2013, six propositions conformes d'entrepreneurs dont quatre ont été retenues pour la deuxième étape du processus d'appel d'offres;

ATTENDU l'appel d'offres lancé entre le 20 mars 2013 et le 11 avril 2013 auprès des quatre entrepreneurs retenus;

ATTENDU que l'entreprise Beaudoin 3990591 Canada inc. est le plus bas soumissionnaire conforme lors de l'ouverture des soumissions de la deuxième étape;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat de construction pour la rénovation et de l'agrandissement de l'ISFORT à Beaudoin 3990591 Canada inc. pour un montant de 2 368 000,00 \$ (montant avant les taxes), conditionnellement aux autorisations du MESRST et de l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5565

concernant l'octroi d'un contrat de construction pour la rénovation et l'agrandissement de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer le contrat avec l'adjudicataire.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5566

concernant l'octroi d'un contrat de services sur demande pour l'entretien, la réparation et la construction des systèmes mécaniques aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le choix de l'Université du Québec en Outaouais de faire exécuter en sous-traitance les travaux d'entretien, de réparation et de construction de systèmes mécaniques;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SÉAO du 15 février au 22 mars 2013;

ATTENDU le rapport du comité d'évaluation concernant l'analyse des soumissions et la recommandation de retenir la proposition de l'entreprise Av-Tech Inc;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de services sur demande pour l'entretien, la réparation et la construction des systèmes mécaniques aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2016 à l'entreprise Av-Tech Inc jusqu'à une somme n'excédant pas 950 000 \$;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général pour signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5567

concernant l'octroi d'un contrat de services de sécurité pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que pour le Centre de recherche en technologies langagières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU la pratique de l'Université du Québec en Outaouais de faire exécuter en sous-traitance les services de sécurité;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SÉAO du 1^{er} mars 2013 au 20 mars 2013;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du comité d'évaluation de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de services de sécurité pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que le Centre de recherche en technologies langagières pour un montant de 1 238 917,20 \$ (montant avant taxes) à l'entreprise Groupe de Sécurité Garda SENC pour la période du 1^{er} juin 2013 au 30 avril 2016, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour deux périodes additionnelles d'un an après entente entre les parties;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général pour signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5568

concernant l'octroi d'un contrat pour la réfection de la tuyauterie d'eau mitigée de l'aile C au pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU le plan de maintien des actifs des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) du 27 février 2013 au 21 mars 2013;

ATTENDU l'étude des soumissions par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université et l'analyse des soumissions effectuée par la firme d'ingénieurs Génivar;

ATTENDU que l'entreprise Robert Gauvreau et fils Construction Ltée a soumis le meilleur prix et répond aux exigences du devis;

ATTENDU la politique d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour la réfection de la tuyauterie d'eau mitigée de l'aile C au pavillon Alexandre-Taché à l'entreprise **Robert Gauvreau et fils Construction Ltée** au montant de **219 296 \$** (avant taxes);

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5569

concernant la signature d'un amendement de l'entente de partenariat avec la Ville de Gatineau portant sur la gestion du terrain de soccer/football de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 1.1 du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution 331-CA-4964, l'Université du Québec en Outaouais et la Ville de Gatineau ont conclu un partenariat relativement aux droits et obligations des parties relativement à la gestion du terrain de soccer/football;

ATTENDU que suite à des négociations entre les parties, il y a lieu de modifier le Protocole d'entente, plus particulièrement son article VI, et ce, afin de bien refléter les discussions relatives aux versements des montants forfaitaires annuels;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la signature d'un amendement du Protocole d'entente avec la Ville de Gatineau visant la gestion du terrain de soccer/football de l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources à signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5570

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Liette Faubert

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai 2010;

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de madame Liette Faubert le 19 décembre 2013;

ATTENDU la recommandation favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de madame Liette Faubert et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres à compter du 19 décembre 2013;

DE RENOUVELER l'affectation de madame Liette Faubert au poste de directrice adjointe du soutien aux études à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5571

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Yao A. Assogba

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Yao A. Assogba à la communauté universitaire depuis le 16 juin 1986;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Yao A. Assogba.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5572

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Renaud de Camprieu

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Renaud de Camprieu à la communauté universitaire depuis le 14 avril 1998;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Renaud de Camprieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5573

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jacques Dionne

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Jacques Dionne à la communauté universitaire depuis le 1^{er} juin 1995;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jacques Dionne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5574

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Nicole Mailloux

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Nicole Mailloux à la communauté universitaire depuis le 1^{er} juillet 1989;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Nicole Mailloux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5575

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Mercier

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Louise Mercier à la communauté universitaire depuis le 5 octobre 1982;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5576

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jean-Paul Paquin

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Jean-Paul Paquin à la communauté universitaire depuis le 1^{er} juin 1976;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jean-Paul Paquin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5577

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Odette Bertrand

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Odette Bertrand à la communauté universitaire depuis le 10 octobre 1978;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Odette Bertrand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5578

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Nicole Bouliane

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Nicole Bouliane à la communauté universitaire depuis le 4 juin 1979;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Nicole Bouliane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5579

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Rachelle Côté

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Rachelle Côté à la communauté universitaire depuis le 5 mars 1979;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Rachelle Côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5580

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jacques Deschênes

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Jacques Deschênes à la communauté universitaire depuis le 18 mars 1993;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jacques Deschênes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5581

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Micheline Dupuis

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Micheline Dupuis à la communauté universitaire depuis le 1^{er} mars 1993;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Micheline Dupuis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5582

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Odette Guay

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Odette Guay à la communauté universitaire depuis le 25 août 1980;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Odette Guay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5583

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Meunier

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Francine Meunier à la communauté universitaire depuis le 11 août 1999;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Francine Meunier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5584

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Jacinthe Sirois

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Jacinthe Sirois à la communauté universitaire depuis le 4 octobre 1976;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Jacinthe Sirois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5585

concernant la nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 239-CA-3409 approuvant la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU l'article 8.3 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU la démission du professeur Denis Brochu au sein du comité de santé, sécurité et prévention;

ATTENDU la recommandation du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER la professeure Isabel Côté à titre de représentante des professeurs au sein du comité de santé, sécurité et prévention en remplacement du professeur Denis Brochu, et ce, jusqu'à la fin du mandat de ce dernier, soit le 30 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 368-CA-5586

concernant le renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des étudiants et étudiantes salarié(es) de l'Université du Québec en Outaouais/SEESUQO, section locale 75100 de l'Alliance de la Fonction publique du Canada FTQ

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-huitième réunion tenue le lundi 15 avril 2013 à 13 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines de l'Université du Québec »;

ATTENDU l'entente de principe intervenue le 15 janvier 2013 entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des étudiants et étudiantes salarié(es) de l'Université du Québec en Outaouais/SEESUQO, section locale 75100 de l'Alliance de la Fonction publique du Canada FTQ;

ATTENDU le projet de Convention collective reflétant ladite entente;

ATTENDU l'accord de l'Assemblée générale du Syndicat des étudiants et étudiantes salarié(es) de l'Université du Québec en Outaouais/SEESUQO, section locale 75100 de l'Alliance de la Fonction publique du Canada FTQ, adoptant le 9 avril 2013 ladite entente;

ATTENDU l'avis favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les explications de la doyenne de la gestion académique;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des étudiants et étudiantes salarié(es) de l'Université du Québec en Outaouais/SEESUQO, section locale 75100 de l'Alliance de la Fonction publique du Canada FTQ, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour signer ladite convention collective au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général